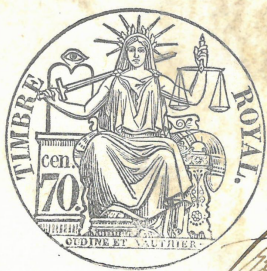


13 7bre 1849 N^o 61



Council de famille qui nomme un subrogé-tuteur
aux Minors gilly (Larvy)

L'an mil huit cent quarante neuf et le
trois Septembre, Devant nous Pierre François
Savornin juge de paix du Canton du Valais
assisté de notre greffier, a Comparu la Dame
Marianne Gilly, sans profession, Demeurant
au Larvy, commune de Villeneuve, laquelle nous
a exposé que Joseph-Antoine-Michel Gilly
son mari est décédé le vingt quatre août dernier
laissant, pour héritiers, Joseph, Mathias et
Adolphe Gilly ses quatre enfants mineurs en
minorité; que voulant gérer la tutelle que
lui donne la loi, elle a Convoqué, à l'amiable,
le Council de famille de ses dits enfants mineurs
à l'effet de leur nommer un subrogé-tuteur,
elle nous a prié de recevoir et présider ce
Council de famille et a signé: Marianne Gilly
aussi ont se sont présentés pour représenter

la ligne paternelle Messieurs: 1° Jean
Baptiste Gilley grand-oncle des mineurs. 2°
Cyprien François Reynaud cousin issu de germain,
3° Louis-Versi Reynaud grand-oncle, tous
trois propriétaires demeurant sur la Commune de
Molans.

et pour représenter la ligne maternelle
Messieurs: 1° François Gilley oncle des mineurs
2° Hyacinthe Barbey, ami à défaut de parents,
3° Felix Vinatier ami à défaut de parents
Les deux premiers Cultivateurs le troisième notaire,
demeurant, le premier et le troisième sur la Commune
de Molans et le second sur Celle de Arves.

Nous les avons constitués en Conseil de famille
sous notre présidence.

Le Conseil, ainsi constitué a délibéré avec
nous sur l'objet de la réunion et d'un consentement
unanime a nommé pour subroger-tuteurs aux
dits mineurs Gilley le sieur Jean-Baptiste
Gilley leur grand-oncle un des membres du

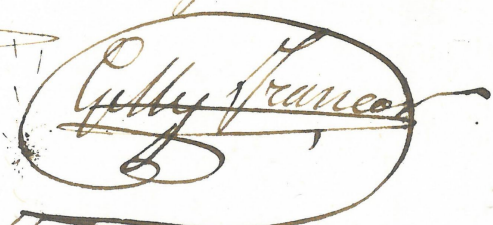
Council, sus-qualifié, lequel en présent
a déclaré accepter cette fonction.

En conséquence nous disons que le sieur
Jean Baptiste Gilly est légalement élu
subrogé-tuteur des mineurs Gilly ses neveux.

De tout quoi nous avons rédigé le présent
procès-verbal que nous avons signé avec les membres
du Council et notre greffier

au Palais, dans notre appartement, les
jour, mois et an susdits.

vinant et ayant pour vote


Jean Baptiste Gilly
Né à Courtrai
François Cyrille Lejnaud
Herbier

4.100
Inscrit le dix-huit septembre 1849 10^e 41. No. 6. 9.
Leur quatre primes, de l'année quarante centimes.

Wiel